

SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE SEINE ET MARNE

POLE LOGISTIQUE-INFRASTRUCTURES  
SERVICE MATERIELS  
SERVICE ADMINISTRATION FINANCES COMMANDE PUBLIQUE

## BUREAU du C.A.S.D.I.S

SEANCE DU 03 FEVRIER 2023

P.V. n° 116  
Dossier n° 6bis  
Rectification matérielle

### DÉLIBERATION DU BUREAU du C.A.S.D.I.S

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne,

VU les articles L2113-1-1°, L2113-6 et L.2113-7 du code de la commande publique relatif aux groupements de commandes,

VU la convention constitutive du groupement de commande des Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) d'Ile-de-France (n°GC-IDF-2016), dite « convention cadre », les SDIS de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne et du Val d'Oise souhaitent se regrouper pour se porter acquéreurs de certaines prestations et fournitures,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne relatif à l'autorisation de signer des conventions spécifiques du groupement de commande des SDIS franciliens et de lancer le marché public d'acquisition de véhicules de sécurisation d'urgence en tant que coordonnateur du groupement,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité,

- D'approuver les conventions spécifiques pour la fourniture de chaque type d'achat répertorié : **fourniture de Véhicule de Sécurisation d'Urgence (VSU), fourniture de matériels de signalisation active, fourniture d'émulseur et d'additif de type mouillant-moussant** ;
- De m'autoriser à signer les conventions spécifiques ;
- D'autoriser le lancement du marché public de fourniture de véhicules de sécurisation d'urgence et sa relance en cas de procédure infructueuse ou sans suite, en tant que coordonnateur du groupement ;
- De m'autoriser à signer les pièces administratives se rapportant à ce marché public.

La Présidente du Conseil d'administration

  
Isoline GARREAU